



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE LOISIRS

PRESENCE D'UNE TRES FORTE CONCENTRATION DE CYANOBACTERIES « ALGUES BLEUES » DANS L'EAU

Les cyanobactéries sont des algues microscopiques qui peuvent se développer dans les eaux douces, peu profondes, tièdes, calmes et riches en nutriments.

Les analyses effectuées sur ce site, par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), ont révélé une quantité importante de cyanobactéries, supérieure au seuil fixé par le Conseil Supérieur d'hygiène publique de France (CSHPF), seuil au dessus duquel des effets sur la santé ont été rapportés (**100 000 cellules par millilitre**).

Quels sont les effets sur la santé ?

Les cyanobactéries et les toxines qu'elles produisent peuvent affecter la santé humaine.

Les effets actuellement connus sont les suivants :

- Lors de contact avec l'eau irritation de la peau, du nez, de la gorge, des yeux.
- Lors de l'ingestion de l'eau maux de ventre, diarrhée, nausées, vomissements.

Compte tenu de la présence, en quantité très importante, de cyanobactéries dans l'eau de ce site et des effets possibles sur la santé,

Certaines précautions doivent être respectées :

- **La baignade doit être limitée, voire interdite**
- **La pratique de certaines activités de loisirs nautiques peut être réglementée**
- **Au cours d'une activité nautique tolérée, il est indispensable de suivre les règles d'hygiène minimales :**
 - **EVITER TOUT CONTACT PROLONGE AVEC L'EAU**
 - **EVITER D'INGERER L'EAU**
- Ces activités sont **DECONSEILLEES aux JEUNES ENFANTS** du fait de risques de santé majorés
- En cas d'immersion accidentelle, **se rincer abondamment sous une douche**
- En cas d'apparition de troubles de santé, **consulter un médecin**

Informations complémentaires

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, vous pouvez :

- contacter la mairie ou le service Santé Environnement de la DDASS d'Ille et Vilaine (Téléphone : 02.99.02.19.31)
- vous connecter sur le site INTERNET de la DRASS et DDASS de Bretagne

<http://bretagne.sante.gouv.fr>

juin 2003